

Compte-rendu du CM du 19 septembre 2012

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de : Mr CHINZI qui a donné procuration à Mme PUECH et Mme CRAMBES qui a donné procuration à Me LEJEUNE-VIGIER

Absents excusés : Mme HEBERT, Mr PERDRIGEON, Mr BENARD, Mr PANIZZOLI

Mr ZANCONATO a été élu secrétaire

Le compte rendu de la séance du 28 juin 2012 a été voté à l'unanimité.
Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DES FRENES

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, donne l'autorisation au Maire de faire des demandes de subvention pour financier le raccordement du réseau d'assainissement de l'éco-domaine le Bois Fresnais au réseau existant le plus proche qui se trouve dans la rue des Frênes.

2. DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé la décision modificative n°3 qui ne comporte que des mouvements dans la section investissement.

3. CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** décide de créer 3 postes suite à des modifications du cadre d'emploi de rédacteur (poste déjà pourvus), 3 postes suite à la réorganisation du service enfance (poste déjà pourvus), 1 poste suite au recrutement temporaire d'une auxiliaire de vie pour accompagner un enfant handicapé en crèche, 1 poste suite au recrutement d'un responsable marchés publics au service administratif

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur le rapport de Mme PUECH, Le Conseil Municipal **à l'unanimité**, décide de modifier le tableau des emplois.

5. ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION E N° 735

Dans le cadre du prolongement et de l'aménagement de la rue des Jardins, M. et Mme Serge KAPONAS acceptent la vente à la commune d'une parcelle de 29 m² pour un montant de 3190 euros.

6. ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION E N° 745

Dans le cadre du prolongement et de l'aménagement de la rue des Jardins, M. Pierre AFONSO accepte la vente à la commune d'une parcelle de 30 m² pour la somme de 3300 euros.

7. AVENANTS N°1 ET N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SIGNE AVEC BOUYGUES TELECOM

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve l'avenant n°1 qui permet la revalorisation de la redevance pour l'implantation d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques au stade municipal. Le nouveau montant s'élève à 7800 euros nets par an. Par ailleurs la société Bouygues Télécom a décidé de céder son pylône à sa nouvelle filiale, France Pylône Services, ce point faisant l'objet de l'avenant n°2 dans lequel le conseil municipal accepte ce transfert.

8. ATELIER INFORMATIQUE INTERGENERATIONNEL

Le CoinJeun's, va mettre en place un atelier d'initiation à l'informatique accessible aux membres de l'ADA (association des aînés). Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à conventionner avec cette association.

9. ADHESION A LA CONVENTION POUR L'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT

Cette adhésion permet à la collectivité d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement et de proposer à ses administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un numéro unique départemental (régional en Île de France) et de signer la convention entre le Préfet et les services enregistreurs du département.

10. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS AU CLIC (CENTRE LOCAL D'INSERTION ET DE COORDINATION) DE L'HOPITAL « LES MAGNOLIAS » POUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Madame PUECH rappelle à l'assemblée que la participation annuelle des communes adhérentes au CLIC était depuis 2004 de 0,20 € par habitant et par commune et que la convention de participation a été mise à jour lors du Comité de pilotage du CLIC le 11 octobre 2011. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le nouveau taux de cotisation qui s'établit à 0,30 € par habitant

11. MODIFICATION DES STATUTS DU SIAHVVY

Sur le rapport de M. COUTE, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les modifications des statuts du SIAHVVY

Bastien Zanconato, Conseiller municipal,
Secrétaire de séance

